

# **MAIRIE DE SAINT MARC SUR SEINE**

## **COMPTE RENDU DU 11 MAI 2012**

L'an deux mil douze, et le onze mai à 14h00, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur SEYTRE Gilles, maire.

**Présents** : MARTIN M - LEVE C – CHAPUIS D – MAURICE MC – MALNOURY B

**Excusé** : COLLADO JP

**Absents**: LEFEVRE G - MANGIN L – CAPEFIGUE L - BARKATOFF JC

**Secrétaire de séance** : MAURICE MC

**\*\*\*\*\***

### **TRAVERSEE DU VILLAGE – AVANT PROJET**

Le conseil municipal délibère en validant l'avant projet transmis le 4 mai par Euro Infra avec les annotations suivantes :

- **Entrée côté Chatillon** :  
îlot central de couleur différente de la chaussée – bordure îlot central avec des réfléchissants – 1 seul panneau lumineux 50 km/h
- **Entrée côté Dijon**:  
îlot central de couleur différente de la chaussée – bordure îlot central avec des réfléchissants – 1 seul panneau lumineux 50 km/h
- **Centre bourg** :  
2 panneaux lumineux 30km/h – supprimer les 2 radars pédagogiques – pas de prise en charge pour la commune pour les passages piétons attendant aux stationnements des bus

Le conseil municipal demande l'enclenchement des études de la phase PRO sur l'ensemble des tranches et de la phase ACT (dossier de consultation des entreprises) pour les réalisations des 2 entrées d'agglomération.

### **DEVIS ERDF**

Le conseil municipal accepte le devis N°D324/118185/001002 d'ERDF pour un montant de 5 813.28€HT concernant des travaux rue de l'Eglise afin de mettre un poteau d'éclairage public sur le domaine communal et non plus sur le domaine privé.

Le conseil municipal sollicite une aide financière auprès du SICECO.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

- Les jeunes filles ou garçons né(e)s en 1996 doivent venir se recenser en mairie dans le mois qui suit leur 16<sup>ème</sup> anniversaire muni(e)s du livret de famille.
- En raison de formations, le secrétariat de mairie sera fermé les jeudis 24 mai, 7 et 14 juin 2012. En cas d'urgence, merci de joindre le maire ou les adjoints.

Le Maire,